



**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 16 février 2021**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 19 janvier 2021

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS**: Mme Virginie GUICHARD (pouvoir à Lionel JOUNEAU), Mme Pauline DUCHENE

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15      **PRESENTS** : 13      **VOTANTS** : 14

**DATE DE LA CONVOCATION** : 11 février 2021

*Michel SEGUY a été élu secrétaire de séance*

**SDEM56 – CONTRAT DE COOPÉRATION POUR LA REALISATION D'UN SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE FOURNITURE D'ENERGIE SOLAIRE**

Les objectifs fixés par la loi relative à l'énergie et au climat en date du 8 novembre 2019 sont :

- atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- disposer de 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2030

A l'échelon local, la commune s'est engagée dans une politique publique de transition énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et les circuits d'approvisionnements courts sur son territoire, avec notamment l'installation d'une ombrière photovoltaïque.

Morbihan Energies, syndicat mixte, accompagne les communes et les EPCI-FP du Morbihan pour mener des actions de transition énergétique. Il exerce la compétence obligatoire « électricité » qui inclut la maîtrise d'ouvrage des Installations de production d'électricité de proximité et l'exploitation de ces installations.

Pour mettre en œuvre leurs objectifs communs de politique publique énergétique territoriale, la commune et Morbihan Energies ont souhaité coopérer pour faire émerger un service public de proximité pour la production et la fourniture d'énergie solaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat de coopération à la réalisation d'un service public de proximité pour la production et la fourniture d'énergie solaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le contrat présenté, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission Finances sur la définition de critères pour l'attribution de subventions aux associations.

La commission suggère de répartir les associations communales en 3 groupes :

Groupe A	Association sportive de compétition	FC St Perreux
Groupe B	Association de loisirs et/ou culturelle	ASL – ASNP – APEA – APEL – AFN – AGE Gym Volontaire - Sté Chasse La Pérusienne – Rebel Tiggers
Groupe C	Association humanitaire et/ou sociale	Les Marsouins - Les P'tits Loustiks

Pour obtenir une subvention annuelle, l'association doit en faire la demande avant le 31 décembre en déposant, en mairie, un dossier composé de : un formulaire complété (Cerfa 12156\*05), un RIB, un bilan financier, une attestation d'assurance pour pouvoir utiliser les locaux communaux, nombre d'adhérents adultes et mineurs (précision à donner sur leur domicile).

Il est proposé que le calcul de la subvention s'effectue à partir des données fournies par les associations dans le dossier précité.

La commission suggère de valoriser les associations permettant aux mineurs pérusiens de pratiquer une activité sportive, en attribuant un montant forfaitaire supplémentaire de 5€ par enfant (exemple : FC St Perreux subvention 2020 maintenue 2 100€ et 50 enfants x 5€ = 250€ soit 2 350€ en 2021).

Pour les associations de loisirs, culturelles, humanitaires ou sociales, les critères suivants sont proposés :

- Critère 1 : Nombre d'adhérents (La commission souhaite favoriser les associations comptant des adhérents domiciliés dans la commune)
- Critère 2 : Implication dans la vie communale (La participation des adhérents aux manifestations communales, la gestion et le respect du site ou local communal, seront pris en considération).

Pour les associations extérieures à la commune, la commission étudiera les demandes au cas par cas, au regard du dossier de subvention déposé, et accompagné du bilan financier.

Suite au débat, le Conseil Municipal s'accorde sur les propositions de la commission qui seront appliquées pour l'attribution de subventions dès 2021.

## **REDON AGGLOMERATION – CONVENTION CARTABLE NUMERIQUE**

Monsieur le Maire présente le service « cartable numérique » proposé aux conseillers communautaires titulaires.

Ce programme s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et de transformation digitale de l'administration, de maîtrise des coûts et de développement durable, tout en cherchant à faciliter le travail quotidien de l'utilisateur. La solution permet aux bénéficiaires de disposer à tout moment et en tous lieux d'un véritable bureau en mobilité, sécurisé.

Redon Agglomération met à disposition des bénéficiaires :

- Des prestations de service délivrées par la direction communautaire des systèmes d'information : préparation et sécurisation du matériel, hotline et SAV, maintenance logicielle,
- Un matériel performant garanti 3ans,
- L'installation et la mise à disposition d'un pack logiciel.

Monsieur le Maire expose la convention relative à la mise en œuvre de ce dispositif, et la charge financière pour la commune qui s'élève en 2021 à 505.00€.

Sur ce rapport, et après en avoir délibéré, les élus valident à l'unanimité la convention présentée, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS

### Ombrière photovoltaïque :

- Cet équipement va produire 64000 kW sur une surface de 200m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.
- Les bâtiments communaux raccordés seront : le complexe de l'Oust, la mairie, l'église, le stade, l'atelier communal, la future maison de l'enfance et des associations, la chapelle, la salle Petroc et l'école Victor Hugo.
- Plusieurs pérusiens ont demandé à intégrer cette démarche d'autoconsommation collective.

### Maison de l'enfance et des associations:

- Le cabinet PETR a présenté 3 esquisses à la commission Bâtiments, lesquelles sont soumises au Conseil Municipal. Les élus s'accordent pour retenir le projet n°2-2, qui devra toutefois respecter une certaine harmonie avec la construction programmée par l'école Saint-Joseph.
- Le projet initial estimé à 480 000.00€HT, honoraires compris, a d'ores-et-déjà reçu les accords de subvention suivants : Département du Morbihan (PST : 82 270.60€), État (DETR : 105 000.00€), Redon Agglomération (Fonds de Concours 2017/2018/2020 : 63 449.79€).

### Lotissement du Monde Davy:

- L'aménagement porte sur 2.3 hectares constructibles qui doivent accueillir au moins 35 lots.
- Le bureau d'études ERSILIE a présenté 3 esquisses à la commission comptant chacune environ 41 lots ; les différences entre elles portent essentiellement sur l'organisation de la circulation. Les élus optent pour l'esquisse n°1. Ils soulèvent toutefois des problématiques sur lesquelles il sera nécessaire d'approfondir les études : le coefficient d'artificialisation des parcelles risque d'être contraignant ainsi que les marges de recul à respecter, favoriser une circulation fluide d'environ 80 véhicules à l'intérieur du lotissement.
- Le programme ne prévoit pas pour le moment d'édification de logements à caractère social, mais une priorité sera accordée aux primo-accédants pour construire sur les plus petits lots.
- Le choix d'une esquisse va permettre d'engager la procédure d'expropriation pour les 2 parcelles restant à acquérir, et d'appuyer le dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

### Voies douces:

- La Sader effectuera l'enfouissement des réseaux sur les semaines 9 et 10.
- Eau du Morbihan va renouveler les conduites d'eau potable de la rue Sous le Bois dès début mars.
- La fin des travaux de VRD pourront démarrer en semaine 11 pour s'achever début juillet.

WC publics: Le terrassement et la démolition vont être réalisés la semaine prochaine.

Distributeurs alimentaires: La commission économique a rencontré 2 entreprises :

- Le boulanger d'Allaire souhaiterait faire l'essai d'un distributeur automatique de baguettes sur la commune.
- Une jeune entreprise est venue présentée son concept novateur de commercialisation de produits frais et locaux en distributeur automatique (pain, fruits et légumes, crèmerie, boucherie). L'aménagement nécessite une surface de 40m<sup>2</sup> à proximité d'un parking. Les élus accueillent avec enthousiasme ce projet et charge la commission économique d'approfondir la réflexion sur ce sujet.

Démarchage à domicile: Mr le Maire explique que les habitants ont régulièrement la visite d'entreprises et autres démarcheurs à leur domicile. Compte-tenu de la démarche parfois abusive, et du sentiment d'insécurité exprimé par les plus vulnérables, le maire a le pouvoir de réglementer ces approches. Ainsi, Mr le Maire présente son projet d'arrêté municipal qui reçoit l'aval de l'assemblée.

Incivilités: Mr le Maire évoque les nouveaux rodéos de voitures qui ont eu lieu ce week-end à la cale ainsi que la circulation de quads dans les bois, malgré une réglementation par arrêté municipal. Face à ce constat, il envisage de convoquer la presse pour exposer ces fléaux inacceptables.

Médiathèque: La formation sur le logiciel Orphée a commencé pour les acteurs de la médiathèque.

Communication: La commission va concevoir une plaquette communale.

Action sociale: Les membres de la commission sont chargés d'accompagner les personnes de plus de 75 ans dans leur démarche pour se faire vacciner. La commune compte une centaine de personnes concernées, dont un quart est en cours de vaccination, et un autre quart n'envisage pas de se faire vacciner.

Ce jeudi, une réunion initiée par l'agglomération, apportera des précisions sur l'organisation de la campagne de vaccination à Redon, et permettra d'harmoniser les pratiques communales d'accompagnement sur le territoire.

Lotissement de la Brambohaie: Suite à la réunion des riverains au sujet de l'affectation de l'espace vert, il a été retenu qu'une moitié reste en jachère fleurie et que de petits fruitiers soient plantés sur l'autre partie ; le tout entretenu par eux-mêmes, en partenariat avec les agents communaux.

Apiculture : Une ruche a été installée par Mr Yannick SEVESTRE dans le cimetière paysager, renforçant ainsi l'empreinte environnementale de ce lieu. D'autres apiculteurs pourront être sollicités pour poursuivre cette action. Mr SEVESTRE explique qu'il dispose de 2 ruches neuves qu'il souhaiterait faire peindre par les élèves des écoles. Le volet pédagogique de cette démarche est apprécié.

CME : Les élections ont eu lieu le 8 février dans la salle du conseil ; 10 candidats sont élus (5 dans chaque école) et 3 sont suppléants. La première réunion d'installation de cette assemblée est fixée au 19 février.

Conseil des Sages : L'assemblée est installée depuis le 6 février et Michel SEGUY en a été élu le Président.

Enfance et Jeunesse : Un programme d'animations est proposé aux jeunes et aux enfants sur les prochaines vacances.

\*\*\*\*\*

## DATES À RETENIR

Vendredi 19 février à 17h45 : CME

Lundi 22 février à 19h30 : Commission PCS

Jeudi 4 mars à 19h30 : Commission Environnement

Mardi 9 (ou 16) mars : Commission Finances

Mercredi 10 mars à 19h30 : Commission Action Sociale

Jeudi 18 mars à 18h30 : Commission Médiathèque

Jeudi 18 mars à 19h30 : Commission Communication

Mardi 23 mars à 20h00 : Conseil Municipal